



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN de la Restauration rapide (Brochure n° 3245 – IDCC 1501)

Personnel non cadre et cadre

Date d'effet : 1^{er} janvier 2026

Répartition employeur / salarié : 50 / 50

Garanties	Taux contractuels
	Personnel cadre et/ou non cadre
Décès ou invalidité absolue et définitive	0,10 %
Rente éducation (ou rente de conjoint ou allocation pour frais d'obsèques)	0,04 %
Incapacité de travail	0,15 %
Invalidité	0,16 %
Reprise des encours invalidité	0,05 %
Total	0,50 %

Le taux de cotisation est assis sur les T1/T2.